



LE DEVELOPPEMENT DE LA PLAISANCE COLLABORATIVE QUELLE REGLEMENTATION ?

PREMIERE JOURNEE DU DROIT DE LA PLAISANCE ET DU NAUTISME

PROGRAMME INDICATIF

(MISE A JOUR MARS 2016)

VENDREDI 3 JUIN 2016

**FACULTE DE DROIT
AMPHITHEATRE G**

NANTES

PRESENTATION

La Journée du Droit de la Plaisance et du Nautisme est initiée conjointement par l'association Legisplaisance et le Centre de Droit Maritime et Océanique de la Faculté de Droit et des Sciences Politiques de Nantes.

La journée s'adresse aux navigants, aux associations de plaisanciers, aux structures portuaires, aux professionnels du nautisme, aux jeunes entreprises œuvrant dans le développement de la plaisance collaborative et aux étudiants spécialisés dans le domaine maritime.

OBJECTIFS

Déterminer le cadre réglementaire de la plaisance collaborative : des nouvelles pratiques nautiques :

- Exploitation économique par un particulier d'un navire de plaisance
- Exploitation commerciale par des professionnels des navires de plaisance

Interroger le cadre de la plaisance collaborative, son exploitation sur le domaine public maritime, réaliser un état des lieux des dispositifs de contrôle par l'Etat et les autorités portuaires

Analyser la relation juridique et économique entre les navigants, comprendre les enjeux de ces pratiques et envisager les perspectives d'avenir pour permettre leur développement tout en assurant un cadre juridique protecteur.

Inscription : <http://www.legisplaisance.fr>

13h30-14h00 ACCUEIL DES PARTICIPANTS

14h15-14h30 PROPOS INTRODUCTIF

Jérôme HEILIKMAN, Président Legisplaisance

Eric MABO, Délégué Général chez Fédération des industries nautiques

Impact des nouveaux modes de consommation sur l'économie de la plaisance et du nautisme

14h30 – 16h00 PARTIE 1 – CADRE REGLEMENTAIRE DES PRATIQUES NAUTIQUES

Matthieu TRABUCATTI, Doctorant à Nice

La plaisance collaborative et le droit maritime : le trouble de la rencontre

Xavier NICOLAS, Chef de la mission de la navigation de plaisance et des loisirs nautiques

Cadre réglementaire

Geneviève REBUFAT, Avocate au Barreau de Marseille

La plaisance collaborative : entre auberge espagnole et ubérisation ? Concurrence, fiscalisation et consommation

Echanges animés par Nicolas VENANCE, Rédacteur en Chef ActuNautique (30')

16h00 – 16h40 PARTIE 2 – STATUT DE LA PLAISANCE COLLABORATIVE ET ACCES AU DOMAINE PUBLIC MARITIME

Robert REZENTHEL, Avocat au Barreau de Montpellier

Hébergement à quai : l'occupation des postes d'amarrage est-elle négociable ?

Franck DOSNE, Directeur des ports de la CCI Nice côte d'Azur

Exemples d'adaptations d'un port à la plaisance collaborative - contrat multipropriété, nouvelles clés de segmentation des activités, nouvelles stratégie basée sur les services...

Echanges animés par Nicolas VENANCE, Rédacteur en Chef ActuNautique (30')

16h40 – 18h00 PARTIE 3 – ANALYSE DU RAPPORT JURIDIQUE ENTRE LES NAVIGANTS ET PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DE CES ACTIVITES

Aurélien BOULINEAU, Avocat au Barreau de la Rochelle

Contrats et qualifications

François MANDIN, Enseignant-Chercheur CDMO

Rapports contractuels et responsabilité

Echanges animés par Nicolas VENANCE, Rédacteur en Chef ActuNautique (30')

18h00

CLOTURE DE LA JOURNEE ET COCKTAIL

LES STRUCTURES QUI NOUS SOUTIENNENT

UN!

ALLER DE L'AVANT



FACULTÉ DE DROIT
ET DES SCIENCES POLITIQUES



JURISTourisme

NOS PARTENAIRES FINANCIERS



Le littoral a sa banque

Journée du Droit de la Plaisance et du Nautisme